

29 mai 2007

07.146

**Projet de loi des groupes socialistes et PopVertSol****Loi portant modification de la loi sur la protection de la nature***Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission ...

*décrète:***Article premier** La loi sur la protection de la nature, du 22 juin 1994 est modifiée comme suit:

Autres  
contributions  
a) champ  
d'application

*Art.48 al. 3 (nouveau)**L'Etat soutien la création et le fonctionnement des parcs naturels régionaux au sens de la loi fédérale sur la protection de la nature.***Art. 2** La présente loi est soumise au référendum facultatif.**Art. 3** <sup>1</sup>Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.<sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,**Les secrétaires,*

*Signataires:* F. Cuche, O. Duvoisin, C. Bertschi, B. Horisberger, M.-C. Jeanprêtre Pittet, A. Bringolf, M. Bise, F. Montandon, Pierrette Erard, L. Renzo, G. Hirschy, S. Fassbind, M. Castioni, P.-L. Denis, S. Müller Devaud, M. Maire-Hefti, M. Guillaume-Gentil Henry, B. Nussbaumer, P. Hermann, L. Debrot, P.-A. Thiébaud, A. Fischli, E. Flury, R. Egger, J.-C. Berger, G. Ory, K. Coassin et V. Pantillon.